

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Charlie Chaplin : Avenant 2018 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel et primaire et de la Halte-Garderie.
8. Constitution du jury d'assises : Tirage au sort de la liste préparatoire.
9. Compte administratif et compte de gestion 2017.
10. Affectation des résultats.
11. Vote du taux d'imposition.
12. Budget primitif 2018.
13. Attribution des subventions communales.
14. Projet Centre Village : Vente des parcelles au promoteur et autorisation au Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.
15. Autorisation au Maire de signer la convention de Contribution Environnementale entre la SEMARDEL et la Commune.
16. Tableau des effectifs : Création d'un poste d'Attaché Territorial.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, Mme Marie-France PIGEON, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjointes Mme Simonne CADIX, Mme Michèle MAUNY, M. Olivier JOSSE, Mme Nicole GUERNEVE, Mme Françoise MAGYAR, M. Philippe BOUILLAGUET, M. Pascal BOVIS.

Etaient Absents : M. Olivier SCHINTGEN, (pouvoir à M. MARCILLE), M. Christophe RICHARD, (pouvoir à M. NICOLAS), Mme Sandrine DERYCKE, (pouvoir à M. MARAIS), Melle Sarah STOEBNER, (pouvoir à Mme PIGEON) Mme Valérie BERNARD, (pouvoir à M. QUINTARD), M. Stéphane HUET (pouvoir à M. BOVIS).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017.

Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

M. NICOLAS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 13 avril 2018

Le Maire,



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Conseil d'Ecole : Bruno NICOLAS

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 13 février 2018 où les points suivants ont été étudiés :

- carte scolaire prévisionnelle 2018-2019 :
 - pas de changement en élémentaire (toujours 6 classes)
 - les prévisions d'effectifs indiquent la suppression d'une classe en maternelle
- les dispositifs en cas de grève des enseignants
- les projets pédagogiques en maternelle et élémentaire avec en particulier le lien intergénérationnel entre l'école et la Marpa
- les travaux divers dans l'école : une classe de maternelle a été repeinte pendant les vacances d'hiver et une autre le sera pendant les vacances de printemps.
- à noter la fête des écoles le vendredi 29 Juin 2018 à 18h.

Exercices de sécurité : Bruno NICOLAS

2 exercices de sécurité se sont déroulés aux écoles :

- le 22 Janvier : exercice Plan Particulier de Moyens de Secours (PPMS Confinement)
- le 13 Février : exercice incendie (14h50 au moment de la sieste des maternelles)
- les 2 exercices se sont très bien déroulés.

Commission d'Appels d'Offres : Bruno NICOLAS

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 mars 2018 pour désigner les entreprises pour la réalisation des travaux de couverture de la Bourdaisière au Domaine de la Saussaye :

- Lot 01 Couvertures : Entreprise Mauny
- Lot 02 Charpente/Menuiseries : Entreprise La Menuiserie d'Autrefois
- Lot 03 Maçonnerie/Pierre de taille : entreprise Dubocq.

La première réunion de chantier a eu lieu le jeudi 12 Avril et les travaux vont commencer dans un mois et dureront jusqu'à mi-novembre.

A noter que dans le cadre de sa mission, notre architecte, Mme De Quelen, a fait utiliser les services d'un drone pour visualiser toutes les parties des couvertures des bâtiments du domaine de la Saussaye.

Commission Culture - Patrimoine : Nicole SERGENT

La commission s'est réunie le 15 février 2018 afin de préparer le programme des animations culturelles ainsi que la demande budgétaire.

Commission Conseil Municipal d'Enfants : Olivier JOSSE

Le conseil Municipal d'enfants s'est réuni le 17 mars dernier. Les jeunes élus ont visité la mairie et ses différents services et ont pu poser toutes leurs questions à Thierry Marais, maire adjoint, qui leur a servi de guide. Ils ont travaillé sur de nouveaux slogans de sensibilisation à la propreté et la sécurité dans le village qui figureront prochainement sur les panneaux numériques. Ils ont retenu, sur demande de la commission Sécurité, deux panneaux de sensibilisation à la zone 30. Par ailleurs, un concours de dessin sur ce même thème sera organisé à l'école dès que possible, pour la réalisation d'un panneau personnalisé installé aux entrées du village. Ils ont formulé les propositions suivantes pour un nom du centre de loisirs que je vous soumetts pour approbation ou non: « La Cigale et les Fourmis », « Les petits joueurs », « Le repère des papillons », « La Coulette », « Les petits loups », « Les abeilles » et « La ruche ». Deux élus seront comme à l'habitude convoqués à la prochaine commission des menus. Les jeunes élus participeront à la journée Essonne Verte Essonne propre en visitant la station d'épuration. Ils ont par ailleurs émis le souhait de visiter l'usine de retraitement des déchets. Après renseignements, cela s'est avéré impossible pour des raisons de sécurité, les visites sont interdites aux mineurs. Un diaporama suivi de questions réponses est à l'étude.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Conseil Communautaire du 13 mars 2018 : Jean-Claude QUINTARD

- Les conseillers ont pris acte et approuvé le Rapport d'Orientation Budgétaire de la CCVE et le Budget annexe REOMI.
- Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour réorganisation de l'accueil de la CCVE et de MSAP (Maison de Services au Public du Val d'Essonne).

- Convention d'objectif relative au partenariat CCVE - Recyclerie du Gâtinais pour 2018. Soutien de 10 000€
- Convention d'objectifs relative au service à la Personne. Soutien de 42 347,80 €
- Convention avec le CLIC pour 2018. Participation 35 643 €
- Adhésion à Essonne Développement
- Adhésion au Comité Départemental du Tourisme de l'Essonne.
- Nous avons pris acte du Rapport Développement Durable 2017.

Conseil Communautaire du 10 avril 2018 : Jean-Claude QUINTARD

- Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget « Déchets ménagers »
- Approbation du budget primitif « Déchets ménagers » qui s'équilibre toutes sections confondues à la somme de 8 093 599, 52 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES et RECETTES : 7 586 037,13 €

TOTAL : 8 093 599, 52 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES et RECETTES : 507 562, 39 €

- Vote des taux de fiscalité 2018 à l'unanimité
 - * Taxe d'habitation : 8.09 %
 - * Foncier bâti : 3.00 %
 - * Foncier non bâti : 3.13 %
 - * Contribution sur le foncier bâti des entreprises : 22.44 %

- Résultat du compte administratif et du compte de gestion du budget principal de la CCVE

Approbation du budget primitif, du budget principal de la CCVE qui s'équilibre toutes sections confondues à la somme de 70 299 648, 98 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES et RECETTES : 40 695 833, 25 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES et RECETTES : 29 603 815, 73 €

TOTAL : 70 299 648, 98 €

- Attribution de subvention en faveur des travaux d'investissement pour la mise aux normes PMR et les rénovations des façades commerciales des commerces de proximité.
- Règlement pour le versement de fonds de concours sur les projets de signalétique commerciale – avenant N°1
- Approbation du bilan du SCoT
- Approbation de principe de création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (E.P.A.G.E).

Vous trouverez l'intégralité du compte rendu du Conseil Communautaire sur le site de la CCVE.

Commission aménagement du territoire DU 03/04/2018 : M. Pierre MARCILLE

Suite à l'analyse des résultats du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du val d'Essonne, il est demandé.

- Opter pour une reprise complète du SCoT
- Préparer les décisions communautaires
- Conduire une démarche en continu de suivi

Délibération de principe pour la création d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sur l'Unité hydrographique IF5 (bassin hydrographique « Essonne-Juine et Ecole »).

Commission tourisme et patrimoine : Nicole SERGENT

La commission s'est réunie le 8 mars : ordre du jour

Fond de concours petit patrimoine, je rappelle que Vert le Grand a obtenu 6000€ l'an dernier pour la rénovation du tableau Vierge à l'enfant. Aucune demande n'a donc été déposée cette année.

Lancement des travaux de la sablière du parc de la Ferte-Alais. Inauguration prévue en fin d'année.

Un nouveau guide du tourisme a été édité, il est disponible à l'accueil de la mairie.

Proposition d'adhésion au comité départemental du tourisme Essonne.

Orientations budgétaires 2018.

Commission culture : Nicole SERGENT

La commission s'est réunie le 29 mars

Point d'information sur les actions culturelles, Printemps des contes, Fête de la science, Hivernales.

Prévisions commémoration de la guerre 14-18

CCVE Commission Insertion : Bruno NICOLAS

La commission Insertion de la CCVE s'est réunie le 11 janvier 2018 pour étudier les points suivants :

- le rattachement de la CCVE à la Mission Locale des 3 vallées
- le projet de l'évènement « Job-dating d'été » le 28 Mars 2018
- le budget prévisionnel 2018 du service Insertion
- point sur le chantier Insertion de la recyclerie du Gâtinais
- développement des actions avec le Pôle emploi de Corbeil

CCVE Développement Economique : Bruno NICOLAS

La commission Développement Economique de la CCVE s'est réunie les 20 Février et 29 Mars ; ont été étudiés les points suivants :

- le point sur les partenariats avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- point sur les projets de la zone des Casernes sur l'ex Base 217
- point sur la parcelle de l'Aunaie à Ballancourt (zone artisanale)
- orientations budgétaires 2018
- attribution de subventions pour les appels à projet :
 - rénovation de façades de commerces
 - mises aux normes accessibilité des commerces
- règlement du fond de concours pour les projets signalétiques commerciaux

CCVE Développement Durable : Bruno NICOLAS

La commission Développement Durable de la CCVE s'est réunie le 5 mars 2018 où ont été étudiés les points suivants :

- demande de subvention de l'Association de sauvegarde de l'Espace Champoreux (organisation d'animations pour sensibiliser éduquer au développement durable)
- rapport Développement Durable 2017
- plan Climat air Energie territorial
- budget prévisionnel 2018 du service Développement Durable

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats

SIARCE : Marie-France PIGEON

Le Comité Syndical du SIARCE s'est réuni le 12 avril.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget général ainsi que ceux des budgets assainissement collectifs, non-collectif et eau potable ont été votés à l'unanimité.

Pour ceux qui voudraient des détails, vous les trouverez sur le site internet du SIARCE ;

A aussi été voté à l'unanimité, la charte graphique « La Belle Essonne ». Je vous rappelle à ce sujet que le SIARCE est depuis plus de 25 ans l'acteur principal de la gestion de la rivière Essonne et de ses 10 affluents dont notre ru de Misery fait partie.

Pour ceux qui seraient intéressés par ce label, même conseil : le site internet du SIARCE. www.siarce.fr

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Comité Syndical du 14 Février 2018

Principales Délibérations :

- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion du SICTOM du Hurepoix et du SIREDOM ainsi que des comptes de gestion.

- Approbation du budget primitif du nouveau SIREDOM qui s'équilibre en dépenses et recettes Fonctionnement et Investissement à la somme totale de 92 383 630, 85 €

Section de fonctionnement : 68 089 346,13 €

Section d'investissement : 24 302 284,72 €

Approbation du Plan Pluriannuel des Investissements

Approbation de la politique tarifaire 2018 du nouveau SIREDOM

Comité syndical du 21 mars 2018

Principales Délibérations :

- Délibérations portant sur la prise d'acte du
 - * rapport d'Activités du SIREDOM 2017.
 - * rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets
- Idem pour le SICTOM du Hurepoix

Ces rapports sont consultables en Mairie ou sur le site : www.siredom.fr

- Approbation de principe au classement du SIREDOM dans la strate démographique de plus de 80 000 habitants.
- L'intégralité des CR sont disponible sur le site du SIREDOM

Association Charlie Chaplin : Bruno NICOLAS

Le Conseil d'Administration de l'association Charlie Chaplin s'est réuni les 19 Décembre 2017 et 18 Janvier, et l'Assemblée générale a eu lieu le 22 Mars. Ont été étudiés :

- le budget prévisionnel 2018 pour la Halte-Garderie et le Centre de Loisirs
- les avenants aux conventions entre les communes et l'association Charlie Chaplin (voir point n°7 de l'ordre du jour)
- le bilan financier 2017
- la participation des communes à l'activité de l'association en 2017, avec notamment pour Vert le Grand :
 - en centre de loisirs : 5 enfants pour 145 journées
 - en halte-garderie : 4 enfants pour 931 heures
- le projet d'agrandissement du bâtiment
- bilan du séjour d'hiver avec le Centre de Loisirs de Vert le Grand.

Arrivée de M. Christophe RICHARD

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

- Coffre sous benne Renault master (G. GRUAU)	600.00 €
- Matériel informatique (IBS)	12 855.00 €
- Volet (SLT HABITAT)	2 852.34 €
- Sirène + rampe PM (TRAFIC)	970.80 €

TOTAL : 17 278.14 €

7. Charlie Chaplin : Avenant 2018 aux conventions d'utilisation de l'accueil de loisirs maternel et primaire et de la Halte-Garderie.

M. NICOLAS présente aux membres du conseil municipal les avenants 2018 relatifs à la participation communale pour l'accueil maternel et primaire et pour la halte-garderie dans le cadre du contrat enfance signé en décembre 1994. Ces 2 avenants correspondent à la participation sur l'année 2018. La régularisation de l'année 2017, en tenant compte de la fréquentation de chaque commune sera l'objet de prochains avenants présentés lors d'un futur Conseil Municipal.

Il a été voté en conseil d'administration de l'association Charlie Chaplin du 18 janvier 2018 que la participation financière de la commune au titre de l'année 2018 serait de :

Accueil de loisirs maternel : 500 €
Accueil de loisirs élémentaire : 4669 €
Soit un total pour l'accueil de loisirs : 5169 €
Halte - garderie : 8642 €

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer ces avenants.

8. Constitution du jury d'assises : Tirage au sort de la liste préparatoire.

Sont tirés au sort les électeurs n° 192, 894, 961,1571, 442 et 123.

9. Compte administratif et compte de gestion 2017.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. QUINTARD, Maire, ne participe pas au vote.

M. Bruno NICOLAS présente le compte administratif et le compte de gestion.

SECTION INVESTISSEMENT :		SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
- Dépenses :	1 357 044.89 €	- Dépenses :	3 699 938.81 €
- Recettes :	1 886 241.33 €	- Recettes :	6 077 637.45 €
- Excédent d'investissement :	529 196.44 €	- Excédent de fonctionnement :	1 418 440.76 €
- Excédents antérieurs :	636 225.73 €	- Excédent antérieur :	959 257.88 €
- Excédent cumulé 2017 :	1 165 422.17 €	- Excédent cumulé 2017 :	2 377 698.64 €

Le compte de gestion présente des résultats identiques.

Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité.

10. Affectation des résultats.

M. QUINTARD propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u>	1 418 440.76
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	959 257.88
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser)	2 377 698.64
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	1 165 422.17
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-2 620 465.98
Besoin de financement F. = D. + E.	1 455 043.81
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 377 698.64
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 455 043.81
2) H. Report en fonctionnement R 002	922 654.83

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Vote des taux d'imposition.

M. QUINTARD propose au Conseil municipal de ne pas augmenter le taux d'imposition de nos taxes d'habitation et foncière

La légère augmentation des bases, nous assure un produit fiscal de 883 245€ au lieu de de 869 801 € € en 2017.

Taux proposés :

Taxe d'habitation : 6,12 %

Foncier Bâti : 9,14 %

Foncier non Bâti : 32,62 %

Ces taux d'imposition sont adoptés à l'unanimité.

12. Budget primitif 2018.

M. QUINTARD présente au Conseil municipal le budget primitif 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 5 542 169.83 €uros
Recettes : 5 542 169.83 €uros.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 4 528 934.96 €uros
Recettes : 4 528 934.96 €uros

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité.

13. Attribution des subventions communales.

Avant de présenter les propositions de subventions, M. NICOLAS précise au Conseil municipal que le groupe de travail et la commission des finances ont étudié les différentes demandes et ont proposé les subventions aux associations avec les critères suivants :

- le nombre d'adhérents de Vert le Grand et d'extérieurs et le nombre d'adhérents de moins de 18 ans
- la non thésaurisation, c'est à dire le rapport entre le reste en fin d'année civile et les dépenses prévues sur l'année suivante
- la commission s'est aussi attachée à ne pas mettre les associations en difficulté financière, à leur permettre de continuer leur activité tout en ayant une gestion rigoureuse

Par ailleurs, il a accompagné certaines associations dans leur gestion financière et leur demande de subvention, le but étant qu'elles puissent réaliser leur activité dans les meilleures conditions.

M. NICOLAS regrette que certaines associations ne respectent pas les délais pour le dépôt de leur demande de subvention (la dernière demande est arrivée en début de semaine).

Badminton Club de Vert le Grand	500 €
USVG Football	13 500 €
Tennis Club Grand Vertois	9 000 €
VERT LE GRAND Pétanque	200 €
Tennis de table Grandvertois	100 €
Judo Club	13 000 €
AJGG Gymnastique Volontaire	2 000 €
VLG Danse GR	10 000 €
Total Associations sportives	48 300 €

Auberge Foyer Rural	15000 €
Club des Anciens	11 000 €
Comité des Fêtes	13 500 €
Amicale des Sapeurs- Pompiers	1 000 €
Section JSP VJG	1 000 €
Amicale des Anciens Combattants	2 500 €
APVG	2 500 €
Comité Wingham	1 000 €
Comité Idanha	2 000 €
Passeport pour les associations	4 000 €
Amicale du Groupe Scolaire AGCB	300 €
Amicale VLG Autrefois	800 €
OCCE maternelle	2 500 €
OCCE élémentaire	500 €
Académie Sportive C Boissée	1 300 €
Amicale de la commission culture	500 €

Association Jeunesse	10 000 €
Association de gestion de la MARPA	4 000 €
Cercle des entrepreneurs de VLG	2 000 €
Total Associations non sportives	75 400 €

TOTAL ASSOCIATIONS VLG 123 700 €

La Chalouette (Autisme)	1 200 €
Meilleurs apprentis de France de l'Essonne	300 €
Secours populaire	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
Université du Temps Libre	100 €
Vie Libre (anti alcoolisme)	100 €
AFM téléthon	400 €
Protection Civile de l'Essonne	100 €
France Alzheimer	100 €
ADIL 91	158 €
SPA	100 €
Institut Curie	100 €
Amicale Directeurs et Secrétaire Mairie	100 €

TOTAL ASSOCIATIONS externes 2 958 €

TOTAL GENERAL 126 658 €

Les membres du conseil municipal, membres du conseil d'administration d'associations, ne participent pas au vote pour les associations les concernant.

Ces propositions de subventions sont adoptées à l'unanimité.

Mme PIGEON précise que la subvention allouée aux restos du cœur est versée sur le budget du C.C.A.S.

M. JOSSE précise que les subventions sont en baisse pour les associations depuis trois ans. Cela répond à la rigueur budgétaire à laquelle nous sommes astreints compte tenu de la disparition progressive des dotations de l'état et des augmentations réelles et prévisibles de nos charges. Le tissu associatif est fragile et fait la vie de notre village. Son soutien est indispensable. Les responsables bénévoles des associations sont de moins en moins nombreux et ont à faire face à des contraintes financières et humaines de plus en plus importantes. Je ne mets pas en cause le travail fait par la commission pour le calcul des subventions, qui a été fait au plus juste, mais je regrette le signal « négatif » adressé aux associations. Je ne doute pas que si certaines associations se retrouvaient en situation délicate, nous viendrions à leur aide comme cela est déjà arrivé par le passé. Je reconnais que les associations dans leur ensemble gèrent bien leurs comptes et ont la chance de bénéficier outre les subventions, d'avantages (salles mises à disposition gratuitement entre autres) ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes.

M. QUINTARD valide bien naturellement le travail de la commission, il n'y a pas de signal « négatif » adressé aux associations, leurs présidents bénévoles ont bien compris qu'il était nécessaire de gérer au mieux et que s'ils avaient un besoin spécial et imprévu, je défendrai leur demande.

14. Projet Centre Village : Vente des parcelles au promoteur et autorisation au Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

- Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,
- Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
- Considérant que les parcelles AE1 et 2, rue de la Paix, AE12, 72 et 73, rue de la Croix Boissée et AE3 et 4, rue des marquants appartiennent au domaine privé communal,
- Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 965 000 € (neuf cent soixante- cinq mille euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 10 avril 2018
- Considérant que cette estimation est assortie d'une marge de négociation de 10 %,
- Considérant l'offre d'achat de la société NEXITY pour un montant de 914 000 € (neuf cent quatorze mille euros) hors frais de notaires,

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de ces parcelles communales à la société NEXITY et d'en définir les conditions générales de vente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 13 voix POUR (M. QUINTARD, M. NICOLAS, M. MARAIS, Mme PIGEON, M. MARCILLE, M. SCHINTGEN, Mme CADIX, Mme MAUNY, M. RICHARD, Mme DERYCKE, Mme BERNARD, Melle STOEBNER, Mme GUERNEVE), 1 VOIX CONTRE (M. JOSSE) et 5 Abstentions (Mme SERGENT, Mme MAGYAR, M. BOUILLAGUET, M. HUET, M. BOVIS)

DECIDE la vente de l'unité foncière à NEXITY

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la promesse de vente à la société NEXITY et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce bien immobilier par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,

FIXE le prix à hauteur de 914 000 € (neuf cent quatorze mille euros) hors frais de notaire,

DIT que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de notaire

M. JOSSE rappelle qu'en juillet dernier, une délibération a été prise, retenant le promoteur NEXITY dans le projet « Cœur Village » Conjointement à cette délibération, a été constitué un groupe de travail, chargé d'examiner et de suivre ce projet. A ce jour, il ne s'est toujours pas réuni et six mois ont donc été perdus. Il aurait pu au moins définir les grandes lignes de ce que nous souhaitons ou pas. Aujourd'hui, par cette délibération, c'est l'acte de vente à NEXITY que nous autorisons, sans avoir de précisions supplémentaires sur le projet. Si cette délibération est votée, nous perdons encore un peu plus la main. En effet, le groupe de travail n'aura que peu d'influence et le conseil municipal ne pourra s'opposer sans raisons valables au permis de construire. NEXITY, propriétaire pourra déposer des recours contre ce ou ces refus ou bien encore faire baisser le prix d'achat pour prestations supérieures. La valeur estimée par les domaines a par ailleurs subi des fluctuations importantes. C'est pourquoi, pour ma part, je vote contre cette délibération. Par ailleurs, chargé du suivi de la création d'une maison médicale, il m'est impossible d'apporter de réponses valables aux professionnels de santé, déjà difficile à maintenir et encore plus à attirer. Ces derniers risquent logiquement de se désintéresser du projet et se tourner ailleurs. La maison médicale devrait sortir du projet pour intégrer des locaux plus simples à aménager et plus accessibles, pouvant être réalisés plus rapidement. Je ne suis pas contre un projet, mais contre ce projet tel qu'il est mené pour le moment.

J'espère que le groupe de travail dont je fais partie sera entendu pour trouver les bons compromis pour garder le caractère rural de notre village.

M. QUINTARD répond qu'effectivement 6 mois ont été perdus, il le regrette, mais nous attendions l'estimation du service des domaines reçue seulement le 10 avril dernier.

Il n'y avait pas de raison de réunir le groupe de travail, le foncier n'était pas encore vendu à Nexity.

Le groupe de travail se réunira dès que le promoteur aura avancé dans son projet et bien naturellement avant le dépôt de permis de construire, il ajoute que ce groupe de travail ne sera pas là pour refaire le projet mais pour l'améliorer préalablement.

En ce qui concerne les professionnels de santé qu'il côtoie régulièrement, ils préfèrent s'installer dans l'ancienne école de la rue des Marquants, bien plus proche du centre village.

15. Autorisation au Maire de signer la convention de Contribution Environnementale entre la SEMARDEL et la Commune.

Conformément à ce que je vous avais proposé lors du dernier conseil, j'ai recontacté la SEMARDEL pour renégocier ce que la commune percevait pour le centre d'enfouissement c'est à dire 2,25 % la tonne.

- 1.50 € la tonne selon délibération du 29 septembre 2017
- + la part du foncier complémentaire perçu par la commune suite au classement en établissement industriel.
- + 0.4 € la tonne suivant la convention proposée ce jour.
- 2.25 % soit environ 740 000 € au global

M. QUINTARD présente aux membres du Conseil municipal la proposition de contribution supplémentaire entre la commune et la SEMARDEL :

Cette convention a pour objet de définir le montant et les modalités de versement de la contribution environnementale définie ci-dessus devant permettre :

- La création de projets environnementaux sur la commune ;
- L'amélioration de certains espaces dédiés à la circulation ;
- Magnifier des sites existants (entrée de ville, rond-point particulier, etc.) ;
- La viabilité hivernale des voies de l'Ecosite ;
- La signalisation liée aux règles de circulation sur l'Ecosite ;
- La réalisation de dispositifs concourant à la réduction de la vitesse sur les voies communales de l'Ecosite.

La présente convention est autonome et exclusive de toutes autres conventions de quelque nature que ce soit, existantes avec la commune de Vert-Le-Grand, et ne constitue pas un avenant à ces dernières.

Le montant de la contribution annuelle versée par Semardel est fixé à :

- Quarante centimes d'euro (0,40 €) à la tonne

Valeur à la date du 1^{er} janvier 2018

Semardel versera à la commune le montant de la contribution pour :

- Chaque tonne de déchets ultimes correspondant à la rubrique ICPE n°2760.2, enfouie dans les casiers de déchets non dangereux, soumise à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ayant fait l'objet d'un pesage lors de son entrée sur l'ISDND de Mont Male, en application des dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°2014PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/027 du 23 janvier 2014.

Étant précisé que le tonnage issu du « délestage du service public » est exclu du tonnage pris en compte pour le calcul de la contribution visée aux articles 4 et 5 ci-dessus.

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée.

16. Tableau des effectifs : Création d'un poste d'Attaché Territorial.

M. QUINTARD propose au conseil municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'Attaché Territorial titulaire.

Ce poste permettra de recruter la personne qui remplacera Mme GAIOTTI, lors de son départ en retraite. Une période de travail en binôme pour la mise au courant des dossiers en cours est nécessaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Jean-Claude QUINTARD :

Le tribunal administratif de Versailles nous a notifié le 13 mars dernier que Le Cabinet Lyon-Caen et Girard était condamné à verser à la commune la somme de 25 060 Euros.

Ce cabinet qui était chargé de l'élaboration du P.L.U avait assigné la commune en justice quand la commune a mis fin à leur mission. M. QUINTARD précise que le cabinet a deux mois pour faire appel de cette décision.

Thierry MARAIS :

Les travaux de la rue des Herses vont redémarrer fin avril. Les travaux de réfection de la rue des Acacias vont être présentés aux riverains lors d'une réunion d'information organisée le jeudi 19 avril prochain à 19 heures.

Pierre MARCILLE :

Nous organisons le 23 mai prochain dans le cadre de l'opération « écopaturage » la tonte des moutons au domaine de la Saussaie. Le Centre de Loisirs participera à cette animation qui est ouverte à tous gratuitement.

Le 26 mai, dans le cadre de l'opération « Essonne Verte – Essonne propre » nous organisons en partenariat avec le SIARCE, la visite de la station d'épuration.

Le SIREDOM, a retenu notre dossier pour l'installation, au domaine de la Saussaie, d'un verger pédagogique.

Quand connaissons-nous les chiffres du recensement de la population ?

Jean-Claude QUINTARD :

Certainement courant Juillet.

Olivier JOSSE :

Le conseil municipal enfant a fait des propositions de noms pour le centre de Loisirs. Je vous invite à les étudier pour que nous puissions en retenir un lors d'un prochain conseil.

Philippe BOUILLAGUET :

Le panneau d'entrée de ville a été restauré et réinstallé rue des Noues. Je trouve dommage que les membres des commissions concernées n'en aient pas été informés.

Michelle MAUNY :

37 adolescents sont inscrits à la sortie KARTING de samedi. Les animations proposées remportent un vif succès.

Nicole GUERNEVE :

Je vous informe que nous avons du changement au comité des fêtes

Président	Mr Eric Daguin
Trésorier	Mr Frédéric Calmet
Trésorier adjoint	Mr Pascal Rose
Secrétaire	Mme Nicole Guernevé
Secrétaire adjointe	Mme Michèle Mauny

Jean Pierre jury démissionne à notre grand regret.

Sonia De Oliveira et Nicolas Fleury souhaitent se joindre à nous

Et nous sommes heureux de les accueillir.

Nous préparons la fête du village et nous comptons sur votre présence

Merci par avance.

Pascal BOVIS :

Je souhaite que le conseil municipal s'interroge sur le devenir du château dans le domaine de la Saussaie.

Jean-Claude QUINTARD :

L'architecte du patrimoine va nous faire une proposition pour la restauration du clos-couvert du château.

Nous réunirons le conseil en commission pour travailler sur ce dossier.

Marie-France PIGEON :

Les journées « portes ouvertes » à la ferme des Fourneaux auront lieu les 28 et 29 avril prochains.

Bruno NICOLAS :

Je remercie chaleureusement le parent d'élève qui a œuvré pour que son entreprise offre à l'école maternelle, dix ordinateurs qui ont été installés dans différentes classes.

La séance est levée à 21 heures 05.